

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 14 octobre 2025

Point n°07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 6 octobre 2025.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Michel BUISSON, Fabrice POINT.

Mesdames Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Maryline VINET.

Membres absents ou excusés : monsieur Jean-François DAURE,

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres consultatifs présents : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	6
Votants	14

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 27/2024 du 28 juin 2024, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles

02/09/2025 02/09/2025 05/09/2025 12/09/2025 17/09/2025 22/09/2025 30/09/2025 01/10/2025	GrandAngoulême Emca GrandAngoulême Emca Eurekatech Creadoc Ecole 42 CIJ d'Angoulême	d'enseignement] aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : 16/09/2025 14/10/2025, 15/10/2025, 16/10/2025 27/11/2025 03/04/2025, 04/05/2025, 05/05/2025, 09/06/2025, 10/06/2025, 11/06/2025, 30/06/2025, 01/07/2025, 02/07/2025 01/10/2025, 02/10/2025, 08/10/2025, 13/10/2025, 14/10/2025, 04/11/2025, 05/11/2025, 07/11/2025, 15/12/2025, 16/12/2025 01/10/2025 20/10/2025 13/10/2025
22/07/2025	Emmanuel CARRIERE	Bail de location de l'appartement duplex situé au 3, rue Traversière de Saint-Cybard à Angoulême, d'une surface de 74,54 m ² , à compter du 12 août 2025. Loyer mensuelle de 608.93 € TTC. Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides, contrats de maintenance et assurances, notamment à la charge du preneur.
22/07/2025	Marché public	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur les travaux de réhabilitation et extension aux 164/170, rue de Bordeaux à Angoulême.
02/09/2025	Al Masri Alimentaire	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour la mise à disposition d'une emprise de 40 m ² sur le parvis des Chais Magelis, pour un Food truck et sa terrasse, pour une durée d'un an, à compter du 27 septembre 2025. Redevance mensuelle de 150 € TTC et assurance à charge de l'occupant.
15/09/2025	Association FILMAGORA	Convention de partenariat entre Magelis et l'association Filmagora, au titre de l'année 2025, pour son projet de film court <i>Souvenirs ambrés</i> , moyennant un soutien financier à hauteur de 5 000 €.

15/09/2025	Association ATELIER POLOKARTOON	Convention de partenariat entre Magelis et l'association Atelier Polokartoon, au titre de l'année 2025, pour son projet de concert dessiné lors du FIBD 2026, moyennant un soutien financier à hauteur de 3 000 €.
19/09/2025	Entreprise KETOUKOLE	Convention précaire pour l'occupation d'un garage au 105, rue de Bordeaux à Angoulême d'une surface de 34 m ² , à compter du 1er novembre 2025 pour une période de 12 mois. Redevance mensuelle de 83.33 € HT (abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant).
23/09/2025	SAS WILBLOOD STUDIO	Convention précaire pour l'occupation de locaux au 105, rue de Bordeaux à Angoulême, d'une surface de 155.94 m ² , à compter du 10 octobre 2025, pour une durée de 24 mois, Redevance mensuelle de 750 € HT (abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant).
26/09/2025	Elodie BOUREILLE	Convention de mise à disposition temporaire de la mallette pédagogique sur le cinéma d'animation « Balbu-Ciné à Elodie Boureille, pour une durée de 7 mois, du 30/09/2025 au 01/04/2026. Mise à disposition gratuite.
23/09/2025	Association SAPIN SYMPA	Convention de partenariat entre Magelis et l'association Sapin Sympa pour son événement « ONE SHOT » organisé dans le cadre de la Fête de l'anim' 2025, moyennant un soutien financier de 4 000€.
25/09/2025	Marché public	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur des prestations d'assurances Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier pour les travaux de réhabilitation et extension de bâtiments aux 164/170, rue de Bordeaux
25/09/2025	Marché public	Préparation, lancement, passation (y compris signature), exécution (y compris résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur des prestations d'assurances Dommages-Ouvrage et Tous Risques Chantier pour les travaux d'aménagement d'une résidence étudiante rue de la Charente / rue des Papetiers

AR Prefecture

016-251602595-20251014-POINT07_25-DE
Reçu le 15/10/2025

03/10/2025	Admission en non-valeur	ANV de 0.31euros dus par l'association Biscoto Editions (Reste à recouvrer d'un montant inférieur au seuil de poursuite)
6/10/2025	EKSAE	Avenant au contrat EKSAE relative à la montée de version CITYVIZ

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

.....

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 oct. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 oct. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 15 octobre 2025

Signé: Le Président